



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la
Protection des Populations**

Service Loyauté et Qualité des Aliments
CCRF

Références à rappeler dans toute
correspondance :

Affaire suivie par : XXXXXXXXXX

Dossier n°2024 - 49

Courrier Départ n°2025 - 257

BIO SANTE SOLUTIONS

65 rue des Bruyères
92310 SEVRES

A l'attention de Monsieur Christophe
OUVRARD, Président

Nanterre, le 10 janvier 2025

Objet : Notification concernant le résultat d'analyses réalisé sur le prélèvement du complément alimentaire probiotique + jus de carotte prébiotique PROVIOTIC

N° SIRET : 822 903 654 00017

Monsieur,

Un prélèvement du complément alimentaire probiotique + jus de carotte prébiotique PROVIOTIC a été réalisé le 22 octobre 2024, en votre présence, dans les locaux de la direction départementale de la protection des populations Hauts-de-Seine, sise 167-177 avenue Joliot-Curie à NANTERRE CEDEX (92013), dans le cadre d'une enquête de la DGCCRF concernant des allégations relatives aux « probiotiques » sur les denrées alimentaires.

Le prélèvement a porté précisément sur le produit suivant : complément alimentaire probiotique + jus de carotte prébiotique PROVIOTIC – Numéro de lot : G10624T - DDM : 31/12/2025 - prélèvement du 22/10/2024 enregistré sous le N°DD92 2024 1A 0041.

Je vous informe que les analyses effectuées ont permis au laboratoire de conclure que ce produit était **conforme**, compte tenu des essais et examen réalisés au regard de l'article 7.1 du règlement 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires.

Ces résultats ne valent que pour les seuls produits analysés.